



DÉCISION MUNICIPALE
N° 2024 – 126
En date du 26 décembre 2024

Objet : Société OISE ENVIRONNEMENT TP – marché n°2023LUZ08 – Requalification de la Place de la République – lot n°2 : fourniture et pose d'un kiosque – avenant n°1 – Travaux en plus-value

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération 2024-107 du 5 décembre 2024 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision municipale n°2024-17 en date du 13 février 2024 portant attribution du marché public n°2023LUZ08 à la Société « OISE ENVIRONNEMENT TP » pour le lot n°2.

Considérant que pour des raisons de sécurité et pour se conformer à la réglementation une rampe a dû être commandée.

Monsieur le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°1 avec la Société « OISE ENVIRONNEMENT TP », sise 21 chemin des Aigais – BP35 à Brignais (69530), Siret : 40762391700041 pour un montant de 900,00€ HT soit 1080,00€ TTC.

Article 2 : De fixer le nouveau montant du marché à 277 200,00€ HT soit 332 640,00€ TTC.

Article 3 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 27 décembre 2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 30 décembre 2024